

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DEVE 1073 Subvention (3 000 euros) à l'association Bio Consom'acteurs (7^{ème}) pour son projet de mallette pédagogique sur l'agriculture et l'alimentation biologique.

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Bio Consom'acteurs pour son projet de mallette pédagogique sur l'agriculture et l'alimentation biologique sur le territoire parisien ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Bio Consom'acteurs dont le siège social est situé au 9-11 avenue de Villars (7^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2014.